

**Procès-verbal de l'assemblée municipale du lundi 16 juin 2008 à 20h00 au Centre communal de Frinvillier.**

\*\*\*\*\*

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2007.
  - a) approuver une dépréciation complémentaire de Fr. 250'000.00,
  - b) approuver les comptes 2007.
3. Renouvellement du mandat de la fiduciaire.
4. Divers et imprévus

~~~~~

L'assemblée est présidée par M. Christian Herrmann de Frinvillier.

Secrétaire : Josiane Richard.

C'est à 20h00, et en présence de 17 électrices et électeurs que le Président ouvre l'assemblée municipale en souhaitant à chacun une cordiale bienvenue. Il remercie les personnes présentes et explique le déroulement de l'assemblée, les droits de chacun ainsi que le mode de convocation.

Sont nommés scrutateurs :

Mme Laurence Boldini et M. Robert Huguélet.

Les personnes présentes ont toutes le droit de vote en matière communale à part Mmes Lucille Pauli, administratrice des finances et Josiane Richard, secrétaire.

L'ordre du jour a été arrêté par le Conseil municipal ; l'ordre dans lequel les points seront traités ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, l'assemblée se déroulera par conséquent selon l'ordre du jour publié dans l'Echo du Bas-Vallon No 18 du 9 mai 2008.

**1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.**

Le dépôt public du procès-verbal a été publié dans l'Echo du Bas-Vallon, il a été déposé dans les 30 jours au bureau municipal où il pouvait être consulté ainsi que sur notre site Internet.

Ce point de l'ordre du jour étant à traiter obligatoirement, l'entrée en matière n'est pas débattue. Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert le procès-verbal est accepté à une très grande majorité et sans opposition avec remerciements à son auteur.

**2. Présentation et éventuellement approbation des comptes 2007**

a) **approuver une dépréciation complémentaire de Fr. 250'000.00,**

En date du 14 avril 2008, le Conseil municipal a décidé la dissolution du fonds pour la construction d'un abri PC, constitué en 1989 d'un montant de Fr. 250'000.00. Des dépréciations complémentaires pour ce montant ont été effectuées sur les immeubles et biens communaux.

L'entrée en matière n'est pas débattue, le Président ouvre la discussion sur le

fond.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert cette dépréciation complémentaire de Fr. 250'000.00 est acceptée à une très grande majorité et sans avis contraire.

b) **approuver les comptes 2007**

Mme Lucille Pauli, administratrice des finances présente les comptes. Un tout-ménage a été distribué en plus de la publication dans la feuille officielle ainsi qu'une récapitulation qui est remise aux personnes présentes.

Les charges sont inférieures dans pratiquement tous les secteurs.

Le secteur 4 de la « Santé » boucle avec un excédent de produits de Fr. 85'795.75, alors qu'une dépense de Fr. 28'700.00 était budgétée. Cette heureuse surprise provient du fait d'un remboursement du fonds de l'hôpital régional de Bienne qui se montait à Fr. 73'533.50.

Au secteur « Finances et impôts » des différences assez importantes en positif et négatif sont également à signaler. Il est cependant toujours difficile de poser des chiffres exacts. Nous constatons que les impôts périodiques obligatoires sont inférieurs au budget. Les impôts apériodiques obligatoires sont par contre supérieurs au budget, ce qui donne un gain positif de Fr. 21'063.80 dans ce domaine.

Les dépréciations du patrimoine administratif sont inférieures de Fr. 100.000.00 par rapport au budget, du fait qu'aucun investissement n'a été réalisé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la fortune nette de la commune de Vauffelin était de Fr. 399'458.11 et au 31 décembre 2007 elle s'élève à Fr. 587'016.06. La caissière donne également connaissance des écarts dans les différents comptes pour expliquer ce résultat.

La fiduciaire Soresa a contrôlé les comptes et le conseil les a acceptés dans sa séance du 14 avril 2008.

M. Simonin lit le rapport succinct de la fiduciaire Soresa. La révision intermédiaire sans avis préalable a été effectuée le 10 décembre 2007 et l'entretien final entre l'organe chargé de la vérification des comptes et une délégation du conseil municipal a eu lieu le 2 juin 2008. Les vérifications obligatoires prescrites par le Guide des finances communales et l'annexe pour la vérification des comptes ont toutes été effectuées. Les travaux ont été effectués sur la base des formulaires officiels de révision.

L'organe de vérification des comptes recommande l'approbation du compte annuel clôturant avec un excédent de revenus de Fr. 187'557.95.

Le Président remercie M. Simonin pour la lecture de ce rapport.

Ce point de l'ordre du jour étant à traiter obligatoirement, l'entrée en matière n'est pas débattue. Le Président remercie la caissière pour ses explications et ouvre la discussion.

M. Louis Voiblet demande à quoi correspond le montant de Fr. 443'614.35 dans le secteur « Finances et impôts ».

Mme Pauli répond que dans ce montant se trouve la dépréciation complémentaire de Fr. 250'000.00 plus les dépréciations normales du patrimoine administratif.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et à l'unanimité et sans opposition l'assemblée accepte les comptes 2007 présentant un excédent de revenus de **Fr. 187'557.95**.

Le Président remercie la caissière pour ses explications détaillées.

### 3. **Renouvellement du mandat de la fiduciaire.**

M. Simonin présente le point 3. Selon notre règlement d'organisation (art 33) nous devons renommer la fiduciaire chaque année - comme cette dernière donne entière satisfaction Monsieur le Maire propose de reconduire pour une année le mandat de la fiduciaire Soresa SA à Bienne.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée Il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert, l'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement pour une année du mandat à la fiduciaire Soresa SA à Bienne.

### 4. **Divers et imprévus**

Le Président passe d'abord la parole aux membres du Conseil municipal qui désirent donner quelques informations, en précisant que nous ne pouvons pas prendre de décision sous ce point divers et imprévus, mais qu'il peut cas échéant être décidé de mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

M. Simonin informe l'assemblée que le Conseil municipal a mandaté la Société d'étude pour l'Economie et la Conservation de l'Energie (ECE) à Moutier pour l'étude du chauffage à distance à Frinwillier. Une 1<sup>ère</sup> phase sera faite prochainement avec le calcul des besoins en puissance actuels et futurs, la mise sur pied d'un contrôle de l'état de la conduite à distance, une première approche de variantes pour la production de chaleur et le rapport intermédiaire de faisabilité. Une information plus précise pourra être donnée à la prochaine assemblée municipale.

L'office des ponts et chaussées a informé la commune concernant les travaux qui seront effectués sur la route cantonale entre Vauffelin et la bifurcation de Plagne. Ces travaux se réaliseront en 2 étapes annuelles, l'étape 2008, soit le tronçon « sortie Ouest de Vauffelin » (sur une longueur d'environ 1'200 mètres) et l'étape 2009 qui s'étendra jusqu'au carrefour de Plagne. La 1<sup>ère</sup> étape commencera le 1<sup>er</sup> juillet et devrait être achevée vers la fin août 2008. Lors de la phase des travaux de reprofilage et la pose de la couche de roulement en béton bitumineux, la route sera fermée à tout trafic.

Mme Huguelet Cuixeres informe l'assemblée que le Service des soins à domicile recherche une personne de notre commune pour son comité. Ce comité se compose de 6 personnes plus un(e) Président(e) et se réunit environ 10 fois par année. Toutes les personnes intéressées par ce mandat peuvent lui faire part de son intérêt ou directement au Service concerné à La Heutte. L'assemblée aura lieu jeudi prochain.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Michel Huguelet demande que le Conseil étudie une autre solution pour la présentation des comptes, il trouve que la présentation de ce soir ne correspond plus aux technologies actuelles et comme la commune présente des comptes bénéficiaires il demande au Conseil d'envisager l'achat d'un appareil plus performant que le rétroprojecteur.

M. René Huguelet revient sur son intervention lors de la dernière assemblée concernant les montants versés à la commission tarifaire.

Mme Pauli lui répond que toutes les communes doivent participer financièrement à la communauté tarifaire, les montants sont imposés par le canton. Notre commune a un contrat avec la conférence culturelle régionale de Bienne et participe à son financement.

M. Huguelet demande pourquoi les autres communes ne payent pas autant que la nôtre.

La réponse ne pouvant pas être fournie rapidement, le Président propose à M. Huguelet de passer au bureau pour plus de renseignements et, où tous les documents peuvent être consultés.

M. Carlo Brechbühler demande que le Conseil étudie l'affiliation, en plus du passeport vacances du Jura bernois, au passeport vacances de Bienne car les offres sont plus intéressantes et plus proches de nos villages.

Mme Huguelet Cuixeres prend note de cette demande qui sera étudiée lors d'une prochaine séance du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes, malgré l'Euro, pour le bon déroulement de celle-ci et pour l'intérêt à la chose publique, il souhaite à chacun une bonne rentrée.

Assemblée municipale levée à 20h45.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La secrétaire

Christian Herrmann

Josiane Richard